



## COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIER DE GRENOBLE

6, rue du 4 septembre - 38000 Grenoble  
Tél.: 04.76.87.64.67 - Courriel : [contact@cluq-grenoble.org](mailto:contact@cluq-grenoble.org)  
[www.cluq-grenoble.org](http://www.cluq-grenoble.org)

N/réf: MOIJPCIGWIMPCI1230

Grenoble, le 23 octobre 2012

M. Michel Destot  
Député-maire  
Hôtel de Ville  
11 boulevard Jean Pain - BP 1066  
38021 Grenoble Cedex 01

**Objet :** réaménagement des quais et concertation

Monsieur Le Maire,

Le réaménagement des quais de l'Isère, première concrétisation du projet « Cœur de ville, Cœur d'Agglo », est suffisamment avancé pour que l'on puisse en tirer des enseignements utiles aux opérations engagées, comme le cours Jean Jaurès, ou à venir.

Nous sommes interpellés par l'Union de Quartier Rive droite sur diverses questions et notamment la nature des revêtements de sol, dans les parties de la rue Saint-Laurent et du quai Perrière réalisées à ce jour, qui semblent être dans leur état définitif. Le revêtement est un enrobé de béton avec un granulats grossier et anguleux, qui entraîne un inconfort notoire.

Espadrilles, chaussures plates à semelle mince, chaussures à talons hauts sont désormais mal à l'aise. Ce n'est pas ce que l'on pouvait attendre pour attirer le chaland dans la rue Saint-Laurent, qui en manque cruellement, et, plus généralement, pour encourager la marche en ville, comme le font ou le feront le Plan Municipal Santé de la Ville de Grenoble et le futur Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération, et pour favoriser la fréquentation des quais de l'Isère et de la rue Saint-Laurent.

L'entreprise avait créé, avant les travaux, place Saint-Laurent, des échantillons de revêtements, dont certains auraient certainement eu les suffrages des habitants si ceux-ci avaient été invités à les examiner et à donner leur avis. Qui a choisi, sans aucune concertation avec ceux qui vont le voir et marcher dessus, le revêtement le moins agréable pour les pieds et pour l'œil ? Qui a décidé qu'il y aurait le même revêtement pour les parties latérales, qu'utiliseront les piétons, et la partie centrale, où passeront les véhicules ? Qui a opté pour l'uniformité, que l'on dit engendrer l'ennui, et n'a joué la diversité des revêtements en fonction des usages, de manière d'ailleurs peu visible, que pour les terrasses commerciales du quai Perrière ?

Nous demandons quelles sont les caractéristiques techniques et/ou financières qui ont amené le choix d'un tel revêtement, lequel ne répond guère aux objectifs annoncés, l'invitation à la marche, l'embellissement des espaces publics, et dont nous demandons qu'il ne soit pas étendu aux autres espaces concernés par l'opération « Cœur de Ville, Cœur d'Agglo ».

Il existe des exemples récents de revêtement mieux adaptés et plus agréables, comme les allées piétonnes de l'Hôpital Couple Enfants, le parvis Louis Néel, devant Minatec, l'espace attenant à la gare inférieure du téléphérique. Ils sont réalisés selon le même principe mais avec des granulats plus petits, moins anguleux et parfois multicolores. Ils procurent le confort à la marche et le plaisir à l'œil.

... / ...

Nous craignons que les chutes d'enfants ou de personnes âgées, lesquelles sont nombreuses, habitants de toujours ou de la Résidence Saint-Laurent, aient de graves conséquences, que les poussettes d'enfants, les fauteuils roulants des Personnes à Mobilité Réduite, dont certaines fréquentent le Vieux Manoir, les trottinettes, les skateboard, aient des difficultés.

Nous craignons que la circulation d'objets à roulettes, comme les poubelles ou les valises, n'entraîne, dans la caisse de résonance que forme une rue étroite aux façades lisses, des nuisances sonores.

Nous craignons que le nettoyage ne soit pas facilité, que les crottes de chiens écrasées perdurent, que les débris de verre remplissent les interstices et créent une menace supplémentaire.

Nous craignons que l'assurance de ne pas glisser par temps de neige ne soit pas une compensation suffisante.

Nous aimerions savoir si ces revêtements sont dans leur état final ou s'il manque des étapes, comme l'abrasion des aspérités, pour les rendre moins agressives, ou le passage d'un produit rendant le ciment imperméable et l'empêchant de conserver les traces d'huile de moteur, qui se sont déjà étalées, ou quelque autre opération.

Nous avons relevé trois points particuliers, qui interrogent les modalités de conception, de mise en œuvre et de concertation.

Le premier inquiète les habitants de la rue et étonne les visiteurs. C'est l'existence, sur quelques mètres, devant la boîte de nuit « Au Vieux Manoir », d'un trottoir. Celui-ci tranche avec la mise à niveau de toute la rue. Il a déjà entraîné des chutes de piétons et de deux roues, surpris par cet obstacle inattendu, et les traces de pneu montrent qu'il a également surpris des automobilistes. Les explications données, invoquant l'accessibilité de la boîte de nuit aux P.M.R., le projet d'appuyer cette partie un peu plus haute du trottoir sur des « bancs barres », qui n'a pu être réalisé puisque les habitants ont demandé et obtenu leur enlèvement, n'ont pas convaincu tout le monde. Il serait souhaitable qu'un objectif global, qui est fort apprécié, celui de donner à la rue toute sa largeur et aux piétons et véhicules le confort et la sécurité, ne comporte pas d'exception.

Le second a mis en fureur certains commerçants du quai Perrière. C'est la délimitation des terrasses. Elles ont un revêtement légèrement différent, moins grossier, et une bordure en calcaire. Cette bordure est censée suivre, à une distance qui aurait été annoncée de 3,50 mètres, les façades. Or, les façades ne sont pas disposées en ligne droite, ce qui amène des possibilités d'interprétation et, dans la mesure où subsiste une voie pour les automobiles, des inégalités dans l'extension des terrasses. Compte tenu de leur rôle, certains commerces sont condamnés à mort. Il serait souhaitable que le réaménagement de l'espace public prenne en compte la géométrie particulière des rues de la vieille ville et vise à réduire les inégalités entre les conditions de l'activité commerciale.

Le troisième agace certains commerçants. C'est la différence entre le traitement des terrasses du quai Perrière, qui ont donc un revêtement spécifique et une bordure calcaire, et les terrasses de la place de la Cymaise et de la rue Saint-Laurent, qui n'ont ni revêtement spécifique ni bordure. Elles ont le même revêtement que la rue, ce qui leur donne une extension nulle ou infinie. Le café qui borde la place de la Cymaise a la possibilité de la couvrir toute entière de ses tables, sans avoir l'obligation, inscrite dans le sol, de laisser une vue dégagée sur la Fontaine du Lion et un passage, dans la continuité de la passerelle Saint-Laurent, vers la rue et les montées Cularo et Chalemont. Il serait souhaitable que le réaménagement de l'espace public se fasse avec cohérence et de manière équitable.



## COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIER DE GRENOBLE

6, rue du 4 septembre - 38000 Grenoble  
Tél.: 04.76.87.64.67 - Courriel : [contact@cluq-grenoble.org](mailto:contact@cluq-grenoble.org)  
[www.cluq-grenoble.org](http://www.cluq-grenoble.org)

Les quais de l'Isère et la rue Saint-Laurent ont été les premiers à bénéficier du projet municipal de requalification des espaces publics du centre ville. Nous avons approuvé ce projet. L'agglomération grenobloise a un centre historique et un passé qui sont à la hauteur de ses ambitions et de son futur, et qui méritent d'être mis en valeur. Cette première action montre que les résultats auraient pu être améliorés en permettant à « l'expertise d'usage » de contribuer à la réussite d'un projet qui détermine l'aspect de ces espaces pour des décennies.

Par exemple, la tenue régulière de réunions de chantier donnant leur place aux habitants et commerçants aurait permis d'expliquer le rôle des bancs barres, peut-être d'éviter la révolte des habitants et la décision, prise dans la rue, sous la pression populaire, d'enlever ces bancs, ce qui pourrait expliquer la non-délimitation des terrasses de la place de la Cymaise et de la rue Saint-Laurent, qui entraîne des tensions entre les commerçants, et la création, devant le Vieux Manoir, d'un trottoir qui est une incongruité visuelle, une menace pour la sécurité et une entorse au projet. Il est bon de se demander « Comment susciter l'appropriation de l'espace public par les habitants », comme vous allez le faire ce lundi 29 octobre 2012 à 19h la Maison de l'architecture ; ce serait encore mieux de créer, lors des réaménagements de cet espace, les modalités d'un vrai dialogue entre citoyens, élus et techniciens, condition de cette appropriation.

En espérant que vous saurez créer, pour la suite des travaux d'aménagement des quais de l'Isère et pour les travaux d'aménagement des autres espaces publics concernés par l'opération Cœur de Ville, Cœur d'Agglo, le processus de concertation qui permettra l'appropriation du projet par les riverains et les usagers, ce qui est l'une des conditions de sa réussite et de son acceptation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du CLUQ

Guy Waltisperger

Le Vice-président du CLUQ

Animateur du Groupe de travail Grenoble demain  
Jean-Pierre Charre

Copie à :

Ville de Grenoble, Adjoint Prévention et Sécurité, Jérôme Safar  
Ville de Grenoble, Adjoint à l'Urbanisme, Philippe De Longevialle  
Ville de Grenoble, Adjoint à l'Embellissement de la Ville, Jacques Chiron  
Ville de Grenoble, Adjoint à la Santé, Patrice Voir  
Ville de Grenoble, Adjoint Secteur 2, Alain Pilaud  
SMTC, Président, Michel Issindou  
SMTC, Directeur, Hans Van Eibergen  
CCS 2, Co-président Habitant, Claus Habfast  
UQ Rive Droite, Président, Pierre Rostaing  
CCSTI, Directeur, Laurent Chicoineau